



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/212 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'OPERATION DE CONFORTEMENT DES PAROIS ROCHEUSES
SUR LA LIGNE CENTRALE DU RESEAU FERRE - TRANCHE 8**

**CHÌ APPROVA L'OPERAZIONE D'ASSODU DI E PARETE NANTU A A LIGNA
CENTRALE DI U RITALE FERRUVIARIU - FASA 8**

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Pascale SIMONI
Mme Valérie BOZZI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Catherine RIERA
Mme Laura FURIOLI à M. François BENEDETTI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Pierre GHIONGA
Mme Marie-Hélène PADOVANI à Mme Catherine RIERA
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Xavier LACOMBE
Mme Marie-Anne PIERI à M. Xavier LACOMBE
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Pascale SIMONI

M. Jean-Guy TALAMONI à M. François BENEDETTI
Mme Julia TIBERI à M. Jean-François CASALTA
M. Petr'Antone TOMASI à M. Pierre-José FILIPPETTI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Antoine POLI, Camille de ROCCA SERRA, Hyacinthe VANNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 17/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu

par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,

VU la délibération n° 20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 approuvant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour 2020,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme de la tranche T8 du confortement de parois sur le Réseau Ferré Corse sur la ligne centrale.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement dans le cadre du PEI 4, selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT	1,561 M€
CdC	30 % du montant HT	0,669 M€
TOTAL		2,230 M€

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures règlementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener cette opération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 21 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

APPROVU DI L'OPERAZIONE D'ASSODU DI E PARETE
NANTU A A LIGNA CENTRALE DI U RITALE
FERRUVIARIU - FASA 8

APPROBATION DE L'OPERATION DE CONFORTEMENT
DES PAROIS ROCHEUSES SUR LA LIGNE CENTRALE DU
RESEAU FERRE - TRANCHE 8

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de présenter la tranche 8 de confortement de parois rocheuses et de circulation sur la ligne centrale au titre du Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) n° 4 2018-2020.

L'opération s'inscrit dans le cadre du programme général de modernisation du chemin de fer de la Corse mis en œuvre depuis 2002.

Elle concerne l'infrastructure ferroviaire et plus particulièrement les ouvrages de déblais situés en bordure de la voie ferrée. Ces ouvrages qui datent de la construction de la ligne sont sujets à évolutions du fait des phénomènes climatiques, de l'altération des sols ainsi que des effets de la végétation.

Ces évolutions se traduisent par des chutes de matériaux sur la plateforme ferroviaire gênant l'exploitation de la ligne et causant des risques à la circulation des trains. L'objectif de cette opération consiste donc à sécuriser les circulations ferroviaires par des travaux de confortement de falaises.

Des phases de travaux ont déjà été engagées sur 7 tranches depuis 2003.

La présente opération constitue la poursuite de ces travaux, ainsi que la mise en place de caméras de détection de chute de blocs sur une zone étendue représentant un risque très élevé.

1. Description de l'opération



Opérations inscrites auparavant au titre des tranches T5 et T6

Il s'agit de la sécurisation des zones déjà identifiées dans les zones précédentes mais qui n'ont pas pu être mise en œuvre. Il s'agit de la zone LC PK140+000 (ex T5) et de la zone LC PK 139+780 (ex T6). La sécurisation consiste essentiellement à la pose de grillages sur les talus.



Télésurveillance de la zone de CAPORALLINO

Compte tenu de la surface, une sécurisation traditionnelle n'est pas envisageable. Il a donc été retenu le principe de la mise en place d'une installation de télé-surveillance par caméras avec détection automatique d'incidents et alerte du PCC et des trains en circulation.

Nouvelles zones

Les nouvelles zones identifiées lors des études réalisées en 2019 et correspondant à un classement de risques supérieur à trois. Ce classement est issu d'un calcul reprenant les différents critères de risques (événements notables, analyse de la zone, accessibilité, nombre de trains en circulation..)

Les PK d'intervention sont les suivants :PK 98.320 ;PK 64.460 ;PK 96.170 ;PK 120.760 ;PK 88.900 ;PK 98.520 ;PK 90.430 ;PK 142.020 ;PK 124.510 ;PK 91.050 ;PK 64.600.

Les travaux consistent essentiellement à de la purge, de la dévégétalisation ou à de la

pose de grillages.

2. Financement

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Total HT
Anciennes zones T5 et T6	830 000 €
Zone de surveillance de CAPORALLINO	400 000 €
Nouvelles zones (11 PK)	1 000 000 €
Total	2 230 000 €

L'opération est inscrite au Plan Exceptionnel d'Investissements n°4.

Etat	70 % du montant HT	1, 561 M€
CdC	30 % du montant HT	0,669 M€

Le programme sera financé sur les autorisations de programme 1151 M021.

En conclusion, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le programme de la tranche 8 de confortement des parois rocheuses sur le réseau ferré pour un coût de 2,230 M€ HT.
- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements n°4 au titre de la mesure « Transports » et de la sous-mesure « Chemin de Fer » selon la répartition suivante :

Etat	70 % du montant HT	1,561 M€
CdC	30 % du montant HT	0,669 M€

Total		2,230 M€
-------	--	----------

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil exécutif de Corse à lancer toutes les procédures réglementaires et à solliciter toutes les autorisations administratives pour mener ces opérations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONFORTEMENT DE PAROIS T.8 LIGNE CENTRALE

